

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 1-2

Artikel: Des abeilles et des fourmis : que faire quand les fourmis envahissent le rucher?
Autor: Tschuy, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des abeilles et des fourmis : Que faire quand les fourmis envahissent le rucher ?

**Marianne Tschuy, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
marianne.tschuy@apiservice.ch**

Lors de suspicion d'intoxication de colonies d'abeilles, le Service sanitaire apicole constate souvent que les apiculteurs-trices utilisent dans leur rucher des appâts à fourmis, c'est-à-dire des insecticides, pour lutter contre ces insectes. L'année dernière, une intoxication extrêmement grave a été causée uniquement par un tel biocide.

A la mi-mai, un apiculteur a signalé au Service sanitaire apicole une suspicion d'intoxication d'une colonie d'abeilles. Un échantillon d'abeilles a été envoyé au laboratoire compétent pour analyse. Les résultats ont montré que les abeilles contenaient 25 fois la dose létale d'un insecticide appliqué par l'apiculteur lui-même.

Que s'est-il passé ?

Lorsque la suspicion a été signalée, l'apiculteur a mentionné qu'il luttait régulièrement contre les fourmis dans son rucher avec un biocide. De tels produits peuvent contenir des ingrédients actifs naturels (pyrèthre naturel ou extrait de fleurs de chrysanthème) ou des substances chimiques (par exemple acétamipride, cyperméthrine, fipronil, imidaclopride, lambda-cyhalothrine, perméthrine). Ces insecticides hautement efficaces sont également très toxiques pour les abeilles. Or, les abeilles et les fourmis sont toutes deux des hyménoptères. Autrement dit, ce qui tue les fourmis est aussi mortel pour les abeilles.

Des biocides (insecticides) au rucher ? JAMAIS !

Les biocides ne doivent en aucun cas être utilisés à proximité des abeilles, car ils peuvent être introduits dans le corps de ruche et causer des dégâts importants au niveau du couvain et de la colonie. Il peut également arriver que les substances actives soient transportées par les abeilles dans les hausses et qu'elles contaminent ainsi le miel et/ou s'accumulent dans le bois des ruches, entraînant une intoxication chronique des colonies.

Comment gérer alors une présence trop importante de fourmis dans son rucher ?

Habituellement, deux groupes d'espèces posent principalement des problèmes aux apiculteurs-trices : au printemps, ce sont les fourmis du genre *Lasius* (petites fourmis noires ou bicolores rapides que l'on trouve dans les jardins). Elles sont à la recherche d'aliments sucrés et pénètrent dans les ruches. Dès que les fourmis ont été détectées, l'apiculteur-trice peut étaler au plus vite du beurre rance ou de la margarine rance sur les supports des ruches ou du pavillon. L'odeur rance ressemble à celle d'un « cimetière de fourmis » et les éloigne. Dans le même but, des feuilles de thuya peuvent être placées sous les ruches ou le pavillon. Les pieds en béton offrent parfois la possibilité de mettre de l'eau, ce qui empêche les fourmis de passer. Après un mois et avec le développement printanier de la nature, elles trouveront d'autres sources d'aliments et ne reviendront plus.

Plus tard dans la saison, au moment du nourrissage, ce sont des fourmis plus lentes, de couleur rouge (genre *Myrmica*) qui viennent chercher de la nourriture autour ou dans le nourrisseur. Elles ne sont jamais très abondantes et une élimination à la main évite que leur nombre n'augmente.

Mais, il existe aussi des fourmis qui parfois décident de s'installer dans la ruche (généralement des fourmis de grande taille du genre *Camponotus*). Dans ce cas, il vaut mieux changer rapidement de ruche et, si possible, d'emplacement, mais il faut en tous les cas éviter d'utiliser des insecticides.

Certain-e-s apiculteurs-trices recommandent de mettre de la poudre de soufre* ou du citron... Il y a autant de remèdes que d'apiculteurs-trices ! Parfois, les fourmis disparaissent rapidement, ce qui n'est pas toujours dû aux produits utilisés, mais simplement à cause du dérangement.

Lors du comptage de la chute naturelle du varroa, un papier-ménage imbibé d'huile comestible posé sur le fond varroa évite que les fourmis mangent les acariens morts.

Conclusion

Au printemps, il faut être attentif et surveiller l'activité des fourmis au pied des ruches ou du pavillon pour agir rapidement avec du beurre ou de la margarine. Et, lorsqu'il n'y a que peu de fourmis, il ne faut pas hésiter à les éliminer à la main. Même si l'on en écrase quelques dizaines, cela n'affectera pas la communauté des fourmis locales.

Le SSA tient à remercier Daniel Cherix, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, pour son soutien dans la préparation de cet article.

***En apiculture, le soufre n'est autorisé que pour tuer des colonies malades et/ou des colonies faibles, mais en aucun cas pour tuer des fourmis.**



©apiservice

Fourmi de couleur rouge

Source : April Nobile, CASENT0008642 *Myrmica ruginodis* from www.antweb.org



©apiservice

Petite fourmi noire ou bicolore

Source : April Nobile, CASENT0172762 *Lasius emarginatus* from www.antweb.org